

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 12 juin 2009, à 20 h 00, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents monsieur le conseiller Francis Michaud et mesdames les conseillères Brigitte Émond et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur Charles Méthé, pro-maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 20 h 00 par monsieur Charles Méthé.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 00. Quatre membres sont présents.

3. Vérification de la conformité de la convocation

La convocation a été acheminée à tous les membres le mercredi 10 juin.

4. Adoption de l'ordre du jour

09.06.12.01 **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption de l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 8 mai 2009 et de la session régulière du 5 juin 2009

09.06.12.02 **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 8 mai 2009 avec les modifications.
Adoptée à l'unanimité

09.06.12.03 **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 juin 2009.
Adoptée à l'unanimité

6. Suivis au procès-verbal

Nous avons obtenu la subvention de 12 000 \$ pour l'élaboration d'une politique familiale. Le protocole d'entente doit être signé.

La demande de financement auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'École Michaud a été entièrement complétée et déposée.

La MRC fut informé par résolution de l'adoption du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque de la municipalité ainsi que la couverture offerte par la SOPFEU en cas d'incendie.

Nous avons transmis la résolution demandant à la MRC que notre municipalité fasse partie du comité de concertation chargé d'étudier le projet de parc naturel de l'estuaire. Nous n'avons eu aucun retour à cet effet.

La résolution sur l'interdiction d'émetteurs de sons à haute fréquence de type « Mosquitos » ou « Beethoven » a été envoyée à la MRC.

La commission scolaire a été informée de la résolution prise par le conseil municipal par laquelle la municipalité accepte une clause de partage du gain de vente de l'école Fraser à 50% avec la commission scolaire. Par contre, celle-ci n'a toujours pas pris de résolution en ce sens et la vente de l'École Fraser sera probablement traitée lors de leur prochaine réunion le 22 juin ou au plus tard à la fin août.

Madame Pierrette Couillard a été informée que ses services ont été retenus pour faire la correction des titres et normaliser l'acte de propriété de l'École Fraser.

La MRC ainsi que la Société Inter-Rives ont été informées de la nomination de Monsieur Charles Méthé comme remplaçant de monsieur Delage et que celui-ci assistera aux diverses réunions de ces organismes.

La demande de subvention de 5 000 \$ auprès de Monsieur Mario Dumont dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier pour l'installation de 10 ponceaux a été envoyée.

Les trois postes informatiques sont maintenant en réseau et chaque ordinateur a accès à internet.

Le branchement de l'inforoute pourra être effectué par Bruno Fortin et Daniel Melançon mais une configuration de notre router devra être faite directement par PG.

La Corporation des maisons du phare a été informée que la Municipalité cautionne un emprunt de 18 370 \$

Sel Warwick, l'entreprise retenue pour l'achat d'abat poussière, effectuera sa livraison le 16 juin prochain.

Les propriétaires ont été informés, par courriel ou par courrier régulier, de leur nouvelle adresse civique. De plus, la liste de concordance a été envoyée à la MRC, à la CAUREQ, au directeur général des élections, à Hydro-Québec, à la SAAQ et plusieurs organismes gouvernementaux furent informés de l'officialisation de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs par Postes Canada. Les contribuables ont 1 an pour effectuer leur changement d'adresse.

La formation en eau potable de Gérald Dionne fut remboursée à 100 % à la Corporation des maisons du Phare et une entente sera prise avec Gérald Dionne pour qu'il puisse effectuer la prise d'échantillonnage d'eau de la municipalité.

7. Rapport du Maire

Monsieur Méthé n'a pu assister à la réunion de la MRC de Rivière-du-Loup parce qu'il était en déplacement.

Monsieur Méthé demande qu'il soit prévu dans l'agenda de travail de l'employé de voirie du temps pour aménager le terrain sur le site du Phare en prévision des activités prévues à cet endroit dans le cadre du 200e anniversaire du Phare.

8. Période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les sujets traités sont : le transport collectif à l'Île, le projet de politique familiale, la demande de dérogation mineure de madame Colette Lussier.

9. Affaires en cours

9.1 Projet de règlement 130.1 : Règlement modifiant le règlement 80-2.1 (Règlement de zonage) et sa grille de spécification

● 9.1.1 Adoption du projet de règlement

09.06.12.04 Madame Brigitte Émond propose que le conseil adopte le deuxième projet de règlement numéro 130 sans modification qui devient le numéro 130.1.

● Adoptée à l'unanimité

● 9.1.2 Date pour l'ouverture du registre pour les personnes habilitées à voter qui demandent la tenue d'un référendum

09.06.12.05 Madame Brigitte Émond propose que la date pour l'ouverture du registre pour les personnes habilitées à voter qui demandent la tenue d'un référendum sur le règlement numéro 130.1 ou sur l'une des parties du règlement soit le mardi 30 juin 2009 entre 9 h et 19 h.

● Adoptée à l'unanimité

9.2 Vote par correspondance pour les élections et les référendums municipaux

09.06.12.06 **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Tant qu'elle n'est pas résiliée, la résolution de la municipalité vaut aux fins de tout scrutin tenu par la suite.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Émond

APPUYÉ PAR : Madame Louise Newbury

d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

● Adoptée à l'unanimité

9.3 Signature du protocole d'entente avec le Ministère de la Famille et des Aînés pour le soutien financier à l'élaboration d'une politique familiale

09.06.12.07 **Madame Brigitte Émond propose** que monsieur Charles Méthé, en remplacement à monsieur Gilbert Delage, signe au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec le Ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention du soutien financier et technique pour l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action.

● **Adoptée à l'unanimité**

9.4 Modification à la résolution pour l'achat de sel (abat-poussière)

09.06.12.08 Considérant que la soumission de Sel Warwick valait pour l'achat d'une quantité de 245 sacs ;
Considérant que la Municipalité a fait l'achat d'une quantité moindre soit 220 sacs ;
Considérant que le prix du sac vari en fonction de la répartition du coût du transport et que l'entreprise est prête à assumer la moitié des coûts ;

Madame Brigitte Émond propose que le conseil accepte la modification du prix du sac à 21,57 \$ pour un montant total de 5 356,37 \$.

● **Adoptée à l'unanimité**

9.5 Logement de l'employé de voirie : réparations mineures à l'École Fraser afin de pouvoir loger l'employé de voirie

Même si proposé par l'employé lui-même, des réparations mineures et le nettoyage d'une partie de l'École Fraser ne s'avèrent pas être une solution adéquate pour l'hébergement d'une personne. De nouvelles recherches et réflexions s'effectueront.

9.6 Appel d'offres pour l'entretien des chemins en hiver

De la discussion il ressort les points de consensus suivants:

- ne pas mettre de critère sur l'équipement utilisé parce que cela amènera une évaluation des équipements proposés et déterminer un pourcentage, une importance, que prendra ce critère dans la notation ;
- il faudra demander aux soumissionnaires de donner un prix de base et un prix sur un nombre de sorties (passages) ;
- établir au moins 15 passages de gratte, passage tous les lundis ou remis à une autre journée en accord avec le directeur général si le passage n'est pas nécessaire.

La discussion sur le sujet se poursuivra à la prochaine session du conseil.

9.7 Recherche de candidatures pour le poste de responsable pour la confection, l'entretien et la surveillance du pont de glace

De la discussion il ressort les points de consensus suivants:

- la recherche de candidature se fera comme un appel d'offres, il n'y aura pas de salaire pré-établi dans l'avis ;
- la personne dont la soumission sera retenue sera considérée comme étant une personne salariée de la municipalité.

La discussion sur le sujet se poursuivra à la prochaine session du conseil.

10. Affaires nouvelles

10.1 Signature entente avec Hydro-Québec pour l'adhésion au programme «Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer » et présentation d'un projet pour l'amélioration de l'éclairage de la marina

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES –
DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC**

●**09.06.12.09** ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

●ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

●ATTENDU que pour ce faire, elle met en ?uvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

●ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

●ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Émond
APPUYÉ PAR Madame Louise Newbury**

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs soumet le projet *Éclairage à la marina*.

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs désigne Denis Cusson, directeur général, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs autorise Denis Cusson, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Denis Cusson, directeur général,, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, autorise Gilbert Dealge, maire, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet *Éclairage à la marina*.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Transport collectif : Demande de soutien financier de la Corporation des Maisons du Phare pour l'organisation du transport collectif sur l'île en 2009

09.06.12.10 Considérant que la Société Inter-Rives de l'Île Verte détient un permis de transport par autobus sur l'Île Verte ;
Considérant que la Société Inter-Rives de l'Île Verte ne veut pas prendre en charge l'opération du transport collectif terrestre en 2009 ;
Considérant que la Société Inter-Rives de l'Île Verte accepterait de verser un montant de 7 500 \$ à une personne ou un organisme qui serait responsable de l'opération d'un service de transport collectif terrestre ;

Considérant que l'opération d'un service de transport collectif terrestre a fait ses frais lors de ses deux années d'opération ;

Considérant qu'un service de transport collectif terrestre est nécessaire pour réduire la circulation automobile sur l'île et décongestionner le service du traversier et les abords du quai ;

Considérant que le service de transport collectif terrestre est utile pour les membres de la collectivité et une infrastructure touristique indéniable ;

Madame Brigitte Émond propose que la Municipalité contribue à l'opération d'un service de transport collectif terrestre organisé par la Corporation des maisons du Phare de l'Île Verte pour un montant de 1 000 \$ provenant du Fonds des infrastructures touristiques.

● **Adoptée à l'unanimité**

12.8. Affaires familiales - Brigitte Émond

○ Nous passons au point 12.8 parce que madame Brigitte Émond doit quitter avant la fin.

Madame Brigitte Émond présente et dépose le compte-rendu des activités du comité de préparation de la politique familiale rédigé par madame Lyne Boyer. Le comité fera paraître dans une prochaine édition de L'Insulaire un texte «remu-méninge» qui vise à lancer la réflexion sur le contenu de la politique familiale parmi la population.

Madame Brigitte Émond quitte à 21 h 45.

10.3 Nouveau puits pour les maisons du Phare : Modification du contrat avec les Entreprises Camille Dumont pour l'installation d'un puits prévu pour l'École Fraser

09.06.12.11

Considérant que la Municipalité avait retenu l'offre de services des Entreprises Camille Dumont pour la réalisation d'un puits à l'École Fraser ;
Considérant que le projet de rénovation de l'École Fraser est abandonné ;
Considérant l'état du puits actuel qui alimente la maison de l'assistant-gardien ;
Considérant la soumission faite par les Entreprises Camille Dumont pour la réalisation de ce puits ;
Considérant que la réalisation du puits au Phare compenserait pour la non réalisation du puits à l'École Fraser ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité modifie le contrat avec les Entreprises Camille Dumont pour la réalisation d'un puits à l'École Fraser par la réalisation d'un puits au Phare pour un montant ne dépassant pas 8 437,41 \$ avec les taxes.

● **Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au directeur général de faire une vérification de l'argent encore disponible dans le programme de la taxe d'accise afin de faire installer un puits sur le site du centre de tri afin de pouvoir y faire l'installation du bâtiment utilisé par la Société Inter-Rives comme billetterie actuellement pour la transformer en bâtiment d'habitation pour l'employé de voirie.

10.4 Demande de la Corporation des Maisons du Phare pour faire partie de la couverture des assurances en responsabilité civile de la Municipalité

09.06.12.12

Considérant que la Corporation des maisons du Phare était couverte en responsabilité civile générale comme assuré additionnel dans les assurances de la Municipalité jusqu'en 2007 ;

Considérant qu'il est possible d'ajouter des assurés additionnels à la police d'assurances de la Municipalité selon certaines conditions ;

Considérant que la Corporation des maisons du Phare répond aux critères d'admissibilité : détenir une charte, avoir été mis sur pied par la municipalité et compter parmi ses administrateurs au moins un conseiller ou un cadre supérieur de la municipalité ;

Considérant que s'il y a une surprime additionnelle, elle sera assumée par la Corporation des maisons du Phare

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité demande le plus rapidement possible à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'ajouter comme assuré additionnel la Corporation des maisons du Phare de l'Île Verte à la couverture en responsabilité civile générale et que s'il y a une surprime additionnelle, elle sera assumée par la Corporation des maisons du Phare de l'Île Verte.

● **Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au directeur général de faire une vérification auprès de l'assureur de la municipalité s'il est possible d'inclure les musées du circuit touristique dans la couverture d'assurances de la municipalité.

10.5 Achat de divers équipements

09.06.12.13 **Monsieur Francis Michaud propose** que la municipalité procède à l'achat des équipements suivants selon les prix estimés: perceuse Makita (130 \$), scie à chaîne (300 \$), épandeur pour abat-poussière (660 \$), et de faire une évaluation du coût de réparation de la débroussailleuse.

● **Adoptée à l'unanimité**

10.6 Réalisation de divers travaux aux bâtiments

09.06.12.14 **Madame Louise Newbury propose** que l'employé de voirie monter un petit atelier dans le garage derrière le bureau municipal afin d'y réunir tous les équipements que nous possédons et y construire un établi, et de faire l'achat du matériel à cette fin si nécessaire.

● **Adoptée à l'unanimité**

10.7 Permis de feu

Considérant le danger important que représente le feu à l'Île, il est recommandé de sensibiliser très fortement la population sur ce sujet.

09.06.12.15 **Monsieur Francis Michaud propose** que la municipalité impose une amende à Denis Saint-Arnaud pour avoir fait un feu sans permis.

● **Adoptée à l'unanimité**

11. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

11.1 Demande de permis de monsieur Léopold Fraser, 8602, route à Clopha

09.06.12.16 Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Léopold Fraser pour la réfection du toit du bâtiment principal situé au 8602, route à Clopha ;

Considérant que le recouvrement du toit sera en tôle émaillée de couleur vert en remplacement du bardeaux d'asphalte ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Léopold Fraser pour la réfection du toit du bâtiment principal situé au 8602, route à Clopha, par le remplacement du bardeaux d'asphalte par un revêtement en tôle émaillée verte, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

● **Adoptée à l'unanimité**

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Madame Louise Newbury procédera à la préparation du musée de l'École Michaud en fin de semaine prochaine. Les guides entreront en poste le 21 juin (Alexandre) et le 28 juin (Émilie).

12.2. Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

Monsieur Jean-Bernard Ouellet a été engagé pour la réalisation d'un panneau de signalisation du Phare qui remplacera celui qui est situé à l'intersection du Chemin de l'Île et du Chemin du Phare. Il y a eu une rencontre du conseil d'administration de la Corporation il y a deux semaines à laquelle il a été discuté des actions à faire. Les dépliants sur l'Île seront prêts la semaine prochaine.

09.06.12.17

Monsieur Charles Méthé propose que 500 dépliants soient distribués dans les gîtes, chalets et restaurant comme outil promotionnel.

● **Adoptée à l'unanimité**

12.3. Société Inter-Rives - Charles Méthé

Il ne sera pas possible de loger l'employé de voirie de la municipalité cette année. La gérante y logira et le Ministère des Transports du Québec a demandé de pouvoir y loger leur personnel qui viendra périodiquement cet été pour des travaux. Le conseil d'administration n'est pas fermé à la possibilité de logement dans le futur. En ce qui concerne le financement pour le transport terrestre, le conseil d'administration ne peut garantir la récurrence de la subvention.

12.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Aucun rapport additionnel au point déjà discuté.

12.5. Comité du 200^e du Phare - Charles Méthé

Les activités de lancement se feront les 20 et 21 juin prochain.

12.6. Culture et loisirs / Bibliothèque - Denis Cusson

OMonsieur Jean Bernier du Réseau des bibliothèques rencontrera monsieur Landry du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à Rimouski prochainement. Il en profitera pour traiter du projet de bibliothèque de la municipalité. Les conférences des Mardis de la Culture se tiendront sous le chapiteau au Phare.

12.7. Comité des quais - Francis Michaud/Gilbert Delage/Brigitte Émond

OMonsieur Francis Michaud rencontrera les responsables du Ministère des Transports du Québec sur le dragage à compléter à la marina du quai de L'Isle-Verte. Les travaux devraient se faire à l'automne.

13. Rapport du Directeur général

L'état des outils de la municipalité laisse à désirer. Nous avons besoins d'outils tel une perceuse sans fil, et une scie mécanique et d'autres ont besoin d'être réparé comme la débroussailleuse.

J'ai regardé l'état du garage derrière le bureau municipal avec Gaétan. Nous pourrions y aménager un véritable atelier de travail avec établi et y déménager l'ensemble du matériel qui se trouve dans le vieux garage. Le deuxième plancher est solide. Il faudrait construire un escalier pour s'y rendre. Le garage est électrifié depuis l'installation des équipements servant à l'inforoute et à internet.

Une erreur s'est glissée dans le traitement de la demande de permis de madame Colette Lussier. Il lui a été demandé de faire une demande de dérogation mineure parce qu'elle voulait établir sa maison à 70 m du boisée alors que ce n'était pas nécessaire. L'erreur vient du fait que lors de l'adoption du règlement 113.1 l'article établissant une marge constructible de 65 m du boisée n'a pas été retenu et que la grille de spécification n'a pas été corrigée en conséquence. L'information que madame Lussier a reçue se fondait sur la grille de spécification. Madame Lussier a été informée de la chose. Il lui a aussi été fait mention qu'en vertu de l'article 18 du règlement numéro 87 (PIIA), sur les perspectives visuelles, que «*Dans les zones CH15 et A19, l'implantation des bâtiments et des constructions devra préserver la visibilité panoramique et l'intégrité de la prairie près de la crête. Une des critères utilisés pour l'examen de la conformité de l'implantation désirée portera sur la limite de visibilité du rez-de-chaussée des bâtiments dont l'implantation est prévue le long du boisé.*» Nous allons faire une nouvelle vérification que les règlements sont mis correctement à jour.

Le dépôt du budget dans le format du Ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est presque terminé. C'est au niveau des dépenses par objets que ça ne concorde pas. Cela est dû à un problème dans la «passerelle» entre le système PG et le formulaire du ministère. Il y a des codes qui sont échappés ou qui ne sont pas comptabilisés. Lucille et moi allons tenté de compléter cela la semaine prochaine.

La recommandation pour l'approbation du règlement d'emprunt numéro 129 par le Ministère de la Justice est retardée. Il doit attendre la confirmation du versement de la subvention du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des dépenses du mois

09.06.12.18 **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 33 971,19 \$
Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

15. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

16. Affaires diverses

Aucun sujet

17. Levée de l'assemblée

09.06.12.19

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Francis Michaud propose** la levée de l'assemblée à 11 h 23.

Adoptée à l'unanimité

Charles Méthé, Pro-Maire

Denis Cusson, Directeur général